

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 10 août 2021 à la Salle du Conseil ainsi que par visioconférence Zoom diffusée simultanément via le site web de la Municipalité, à compter de 19h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Sylvie Lemonde	Présente
District 02	Danielle Lanciaux	Présente
District 03	Jean-Pierre Charuest	Présent
District 04	Marc-André Desrochers	Absent
District 05	Benoît Bouthillette	Présent
District 06	Réjean Mégré	Absent
Total: 7	Présence: 5	Absence: 2

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Philippe De Courval, agit comme secrétaire.

Deux personnes sont présentes dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

-
1. Ouverture de la séance
 2. PÉRIODE DE QUESTIONS
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
 - 4.1 Séance ordinaire du 13 juillet 2021
 5. Trésorerie
 - 5.1 Approbation des comptes
 - 5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports
 6. Dépôt de comptes rendus
 7. Rapport des activités des membres du conseil
 8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
 9. Hygiène du milieu
 10. Travaux publics
 - 10.1 Prolongation du contrat d'entretien ménager
 - 10.2 Colloque annuel de l'association des travaux publics d'Amérique (ATPA)
 - 10.3 Projet d'ajout d'un trottoir sur le chemin Cochrane – Rejet des soumissions
 - 10.4 Réfection du chemin de la Station – Élargissement des accotements



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021



No de résolution
ou annotation

11. Loisirs, culture et vie communautaire
12. Environnement, urbanisme et développement
 - 12.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 juillet 2021
 - 12.2 Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 6805 route Louis-S.-St-Laurent (zone C-5)
 - 12.3 Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – Demande d'utilisation non agricole - morcellement et aliénation du lot 1 802 715
 - 12.4 Etude d'opportunité et de faisabilité d'un projet de complexe de transformation agroalimentaire – signature de l'entente
13. Mise en valeur du territoire
 - 13.1 Aménagement paysager au Pavillon Notre-Dame-des-Prés – transfert budgétaire
14. Administration
 - 14.1 Incendie illégal – Application du Règlement no 2014-128 relatif à la prévention contre les incendies
 - 14.2 Protocole d'entente modifié avec le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons pour l'utilisation d'infrastructures de la Municipalité.
 - 14.3 Mandat pour l'analyse comparative de la rémunération des élu(e)s.
 - 14.4 Approbation du budget révisé de l'Office d'Habitation de la Vallée de Coaticook
 - 14.5 Convention d'aide dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet *Entretien des routes locales* (ERL)
 - 14.6 Demandes d'appui financier
 - 14.6.1 Exposition des voitures anciennes de Compton
 - 14.6.2 Cercle des Jeunes Ruraux de Coaticook
15. Ressources humaines
 - 15.1 Remplacement périodique et temporaire au poste de secrétaire-réceptionniste
 - 15.2 Modification à la résolution 103-2021-03-09 – Embauche d'un directeur au Service sécurité incendie de Compton
16. Règlements
 - 16.1 Règlement no 2013-125-2.18-2.21 modifiant le Règlement no 2013-125-2.18 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.
 - 16.1.1 Présentation du Règlement
 - 16.1.2 Adoption du Règlement no 2013-125-2.18-2.21
17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 6 août 2021
18. Parole aux conseillers
19. PÉRIODE DE QUESTIONS
20. Levée de la séance

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021



No de résolution
ou annotation

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Bernard Vanasse préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux personnes sont présentes dans l'assistance.

3. Adoption de l'ordre du jour

275-2021-08-10

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil avec l'ajout du point suivant :

17.1 Modification à la résolution 394-2020-12-15 – *Adoption de la version révisée du Recueil de gestion des ressources humaines.*

b. de garder ouvert l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

4. Procès-verbal(aux) antérieurs

4.1 Séance ordinaire du 13 juillet 2021

276-2021-08-10

Chaque membre du conseil ayant reçu le 30 juillet 2021 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 juillet 2021, déclarent en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 juillet 2021 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie

5.1 Approbation des comptes

277-2021-08-10

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des chèques émis à compter du 5 juillet 2021 jointe à la présente.

Annexe 1

En date du 3 août 2021, des paiements ont été émis pour un total de 1 278 296,74 \$



No de résolution
ou annotation

Annexe 2

Salaires payés du 21 juin au 28 juillet 2021	159 665,00\$
Dépenses remboursées aux employés	<u>1 599,99\$</u>

Salaires et cotisations employeur payés	158 065,01\$
---	--------------

Adoptée à l'unanimité

5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- Philippe De Courval, directeur général
- Marie-Claude Fournier, secrétaire-trésorière adjointe
- Eric Brus, contremaître des travaux publics
- Alain Beaulieu, responsable urbanisme et réseaux
- Sonia Quirion, responsable Loisir, Culture et Vie communautaire
- Jonathan Garceau, Directeur du Service sécurité incendie

6. Dépôt de comptes rendus

Le compte rendu de la réunion du Comité d'embellissement tenue le 14 juillet 2021 est déposé.

7. Rapport des activités des membres du conseil

Monsieur le maire et les membres du conseil font état des rencontres auxquelles ils ont participé.

8. Sécurité publique - protection contre les incendies

9. Hygiène du milieu

10. Travaux publics

10.1 Prolongation du contrat d'entretien ménager

278-2021-08-10

Considérant la résolution 214-2021-06-08 entérinant l'octroi d'un contrat d'entretien ménager pour une période de 6 semaines, soit jusqu'au 25 juin 2021;

Considérant l'absence prolongée de la préposée à l'entretien jusqu'au 23 août 2021 ainsi que la prise de vacances jusqu'au 17 septembre 2021;

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre le contrat d'entretien ménager en conséquence;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le prolongement du contrat d'entretien ménager avec l'entreprise Maintenance eXpert MSLG inc. jusqu'au 17 septembre 2021, avec possibilité de prolongement jusqu'au 15 octobre 2021;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021



No de résolution
ou annotation

- b. que les deniers requis, soit un montant total de 27 040 \$ (incluant le 7 800 \$ autorisé à la résolution 214-2021-06-08) soient puisés à même les disponibilités du budget 2021 du service *Entretien et réparation édifice municipal*;
- c. d'autoriser les remaniements des postes budgétaires suivants pour un total de 16 040 \$ vers le poste 02 19000 522 – *entretien bâtiment* :

Provenance du poste	Montant
02 19000 141	5 000 \$
02 19000 200	850 \$
02 32000 141	8 709 \$
02 32000 200	1 481 \$

Adoptée à l'unanimité

cc : Maintenance eXpert MSLG inc.
Travaux publics
Trésorerie

10.2 Colloque annuel de l'association des travaux publics d'Amérique (ATPA)

279-2021-08-10

Considérant l'intérêt du contremaître des Travaux publics à participer au Colloque de l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA) du 27 au 29 octobre 2021 à Sherbrooke;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser M. Éric Brus, contremaître et responsable des Travaux publics, à assister au Colloque de l'Association des travaux publics d'Amérique du 27 au 29 octobre 2021 à Sherbrooke, dont les frais d'inscription s'élèvent à 1 150\$ plus taxes;
- b. d'autoriser le remboursement des frais de déplacement liés à la participation au Colloque pour un coût net estimé à 82 \$;
- c. que les deniers requis, soit un montant net approximatif de 1 290 \$ incluant les frais de déplacement, soient puisés à même les disponibilités du budget 2021 du service *Voirie municipale*

Adoptée à l'unanimité

cc : Travaux publics
Trésorerie

10.3 Projet d'ajout d'un trottoir sur le chemin Cochrane – Rejet des soumissions

280-2021-08-10

Considérant l'appel d'offres public lancé le 19 juin 2021 pour l'ajout d'un trottoir sur le chemin Cochrane;

Considérant l'analyse des deux soumissions reçues démontrant des prix surpassant considérablement le budget prévu;



No de résolution
ou annotation

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU de rejeter les deux soumissions et de reporter le projet ultérieurement.

Adoptée à l'unanimité

cc : Soumissionnaires
Exp inc.
Travaux publics
Trésorerie

10.4 Réfection du chemin de la Station – Ajout de gravier aux accotements

281-2021-08-10

Modifiée par 312-2021-09-14

Considérant que dans le cadre des travaux de réfection du chemin de la Station, *la largeur du gravelage des accotements* à certains endroits ne correspond pas à la largeur initiale;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le responsable des travaux publics à prendre les dispositions nécessaires pour procéder à l'ajout de gravier aux endroits requis pour obtenir la largeur initiale des accotements;;
- b. de respecter le montant total du projet prévu à la demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

cc : Travaux publics
Trésorerie

11. Loisirs, culture et vie communautaire

12. Environnement, urbanisme et développement

12.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 juillet 2021

Le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 juillet 2021 est déposé.

12.2 Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 6805 route Louis-S.-St-Laurent (zone C-5)

282-2021-08-10

Considérant la présentation d'une demande de permis pour le remplacement de 2 enseignes au 6805 route Louis-S.-St-Laurent dans la zone C-5;

Considérant qu'après analyse de la demande, les membres du Comité consultatif d'urbanisme n'ont formulé aucun commentaire ou conditions particulières sur le projet;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021



No de résolution
ou annotation

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement cette demande au Conseil;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU que le Conseil autorise la présente demande de permis telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

cc : Demandeur
Urbanisme et réseaux

**12.3 Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – Demande
d'utilisation non agricole - morcellement et aliénation du lot
1 802 715**

283-2021-08-10

Considérant qu'une demande d'autorisation de morcellement, d'aliénation de terrain auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec doit comporter une recommandation de la municipalité, sous forme de résolution, motivée en fonction des éléments suivants :

- les critères de décisions prévus à l'article 62 de la *loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, LRQ, c, P 41.1*, dont la municipalité doit tenir compte à l'égard du lot, du milieu et des activités agricoles;
- la conformité de la demande aux dispositions du règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Considérant que la demanderesse, 9178-9958 Québec inc., représentée par M. Yves Turcotte, a déposé en date du 25 juin 2021 une demande complète d'autorisation de morcellement et d'aliénation de terrain auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Considérant que la demande de morcellement et d'aliénation vise le lot 1 802 715 (0,28 ha ou 2 814,6 m²);

Considérant que le but visé par le morcellement et l'aliénation est de régulariser une occupation résidentielle (maisons mobiles);

Considérant que l'homogénéité du territoire et des activités agricoles y est respectée;

Considérant que l'utilisation du sol du milieu environnant est en majorité agricole où l'on retrouve des terres en culture et en boisés ainsi que résidentielle le long de la route 147;

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage en vigueur dans la Municipalité de Compton;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU que le conseil de la Municipalité de Compton appuie la demande de morcellement et d'aliénation de 9178-9958 Québec inc.. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021



No de résolution
ou annotation

Adoptée à l'unanimité

cc : CPTAQ
Demandeur
Mandataire
Urbanisme et réseaux
Dossier

12.4 Etude d'opportunité et de faisabilité d'un projet de complexe de transformation agroalimentaire – signature de l'entente

284-2021-08-10

Considérant la résolution 222-2021-06-08 octroyant un mandat pour une étude de faisabilité d'un complexe agroalimentaire;

Considérant qu'il y a lieu de signer un protocole d'entente avec le Groupe AGÉCO;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU d'autoriser le directeur général, Philippe De Courval, à signer pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente sur l'Étude d'opportunité et de faisabilité d'un projet de complexe de transformation agroalimentaire.

Adoptée à l'unanimité

cc : Groupe AGÉCO
Trésorerie

13. Mise en valeur du territoire

**13.1 Aménagement paysager au Pavillon Notre-Dame-des-Prés –
transfert budgétaire**

285-2021-08-10

Considérant qu'à la suite des travaux de réaménagement des stationnements au Pavillon Notre-Dame-des-Prés, il y aura lieu de retoucher l'aménagement paysager du site;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser un remaniement budgétaire pour la réalisation de ces travaux;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU d'autoriser le remaniement d'un montant de 2 767 \$ du poste 23 02004 722 - *Stationnement* vers le poste 23 08003 723 – *Terrain bibliothèque*.

Adoptée à l'unanimité

cc : LCVC
Trésorerie

14. Administration

**14.1 Incendie illégal – Application du Règlement no 2014-128 relatif à
la prévention contre les incendies**

286-2021-08-10

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021



No de résolution
ou annotation

Considérant les circonstances de l'incendie survenu le 12 mai 2021, lesquelles sont en infraction avec le Règlement municipal no 2014-128 relatif à la prévention contre les incendies;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU que le Conseil autorise le directeur général à appliquer l'article 150 du Règlement no 2014-128 relatif à la prévention contre les incendies.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

**14.2 Protocole d'entente modifié avec le Centre de services scolaire
des Hauts-Cantons pour l'utilisation d'infrastructures de la
Municipalité.**

287-2021-08-10

Considérant la résolution 154-2021-04-13 autorisant la signature du Protocole d'entente d'utilisation d'infrastructures de la Municipalité de Compton entre la Municipalité et le centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Considérant que des modifications ont dû être apportées audit protocole;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité le Protocole d'entente d'utilisation d'infrastructures de la Municipalité de Compton entre la Municipalité et le centre de services scolaire des Hauts-Cantons, modifié et joint en annexe à la présente résolution;
- b. d'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité le Protocole d'entente sur l'usage de locaux voisins entre la Municipalité de Compton, le centre de services scolaire des Hauts-Cantons et le Centre de la Petite Enfance Les Trois Pommes de Compton Inc., joint en annexe à la présente résolution et identifiée « Annexe 2 » au Protocole d'entente décrit au point a. de la présente.
- c. que la présente résolution abroge la résolution 154-2021-04-13.

Adoptée à l'unanimité

cc : CSS des Hauts-Cantons
CPE les Trois Pommes de Compton inc.
Trésorerie

**14.3 Mandat pour l'analyse comparative de la rémunération des
élu(e)s.**

288-2021-08-10

Considérant que le Conseil souhaite que soit réalisée une analyse comparative de la rémunération des élu(e)s;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021



No de résolution
ou annotation

Considérant l'offre de service de la Fédération québécoise des municipalités en date du 19 juillet 2021;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer le mandat de la réalisation d'une analyse comparative de la rémunération des élu(e)s à la Fédération québécoise des municipalités au coût d'environ 1 800 \$ plus taxes, tel que décrit à l'offre de service du 19 juillet 2021;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2021 du service *Conseil*;
- c. d'autoriser le remaniement d'une somme de 1 900 \$ du poste 02 11000 346 – *Délégations* vers le poste 02 11000 410 – *Services professionnels*;

Adoptée à l'unanimité

cc : FQM
Trésorerie

14.4 Approbation du budget révisé de l'Office d'Habitation de la Vallée de Coaticook

289-2021-08-10

Considérant le rapport d'approbation du budget 2021 daté du 2 juin 2021 de la Société d'habitation du Québec pour l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook pour Compton;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'approuver le budget révisé 2021 de l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook pour Compton tel que présenté, portant la contribution de la municipalité à 14 140 \$;
- b. d'autoriser, sur demande, le versement de la contribution à l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook pour Compton.

Adoptée à l'unanimité

cc : OHVC
Trésorerie

14.5 Convention d'aide dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet *Entretien des routes locales* (ERL)

290-2021-08-10

Considérant le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet *Entretien des routes locales* (ERL) prévoit une convention d'aide financière entre le Ministre des Transports et la Municipalité à être signée par toutes les parties;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021



No de résolution
ou annotation

IL EST RÉSOLU d'autoriser le maire, Bernard Vanasse et le directeur général et secrétaire-trésorier, Philippe De Courval, à signer pour et au nom de la Municipalité la Convention d'aide dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – volet *Entretien des routes locales* (ERL) dont copie est jointe en annexe à la présente.

Adoptée à l'unanimité

cc : Sous-ministre adjoint aux services à la gestion – MTQ
Trésorerie

14.6 Demandes d'appui financier

14.6.1 Exposition des voitures anciennes de Compton

291-2021-08-10

Considérant que la 15^{ème} édition de l'Exposition des Voitures anciennes de Compton qui se tiendra au Parc des Lions dimanche le 15 août 2021;

Considérant que cet événement regroupe des exposants, collectionneurs, et attire de nombreux amateurs de voitures anciennes, ce qui apporte des retombées intéressantes pour la Municipalité de Compton;

Considérant que l'organisation souhaite souligner spécialement l'événement de la 15^{ème} édition de l'Exposition;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser une subvention au montant de 1 000\$ à l'organisme Club Lions de Compton pour l'activité de l'Exposition des Voitures anciennes de Compton;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2021 du service « *Administration générale - autres* »

Adoptée à l'unanimité

cc : Club Lions
Trésorerie

14.6.2 Cercle des Jeunes Ruraux de Coaticook

292-2021-08-10

Considérant la demande de commandite reçue le 14 juillet 2021 du Cercle des Jeunes ruraux de Compton dans le cadre de l'Exposition locale du CJR Coaticook qui se tiendra le 13 août prochain sur le site de l'exposition d'Ayer's Cliff;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser une contribution financière de 50\$ au Cercle des Jeunes ruraux de Coaticook à titre de commandite;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2021 du service *Autres- administration générale*.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021



No de résolution
ou annotation

Adoptée à l'unanimité

cc : CJR Coaticook
Trésorerie

15. Ressources humaines

15.1 Remplacement périodique et temporaire au poste de secrétaire-réceptionniste

293-2021-08-10

Considérant l'absence prochaine de la secrétaire-réceptionniste;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir son remplacement durant cette période d'absence;

Considérant que madame Jordane Masson a reçu des formations périodiques en prévision de remplacer à l'accueil de façon partielle et temporaire;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. d'entériner l'embauche de madame Jordane Masson pour les formations reçues à compter du 13 juillet 2021 et pour les besoins futurs du Service pour raison d'absence temporaire ou prolongée;
- b. que sa rémunération soit celle prévue au Recueil dont l'extrait est joint en annexe à la présente.

Adoptée à l'unanimité

cc : Mme Jordane Masson
Responsable LCVC
Trésorière

**15.2 Modification à l'annexe de la résolution 103-2021-03-09 –
Embauche d'un directeur au Service sécurité incendie de
Compton**

294-2021-08-10

Considérant qu'il y a lieu d'apporter une précision en ce qui a trait au congé annuel de M. Jonathan Garceau;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU d'autoriser la modification telle que rédigée à l'annexe 103-2021-03-09 jointe à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

cc : Jonathan Garceau
Trésorerie

16. Règlements



No de résolution
ou annotation

16.1 Règlement no 2013-125-2.18-2.21 modifiant le Règlement no 2013-125-2.18 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

16.1.1 Présentation du Règlement

295-2021-08-10

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest mentionne que le Règlement n° 2013-125-2.18-2.21 a pour objet d'ajouter le remplaçant du responsable du Service des travaux publics à la liste des personnes autorisées à dépenser dont la limite maximale pouvant être engagée par contrat pour des dépenses essentielles/urgentes est fixée à 5 000 \$ et à 5 000 \$ pour des dépenses de bon fonctionnement.

16.1.2 Adoption du Règlement no 2013-125-2.18-2.21

296-2021-08-10

Considérant qu'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2021;

Considérant qu'un projet de règlement a dûment été déposé par le conseiller Jean-Pierre Charuest à la séance ordinaire du 13 juillet 2021;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard soixante-douze heures avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

Considérant que des copies ont été rendues disponibles à la séance ordinaire du 13 juillet 2021 ainsi que pour consultation sur le site web de la Municipalité après son dépôt le 13 juillet 2021;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU d'adopter le règlement n° 2013-125-2.18-2.21 modifiant le règlement n° 2013-125-2.18 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

Adoptée à l'unanimité



**Règlement n° 2013-125-2.18-2.21 modifiant
le Règlement n° 2013-125-2.18 décrétant les
règles de contrôle et de suivi budgétaires.**

Considérant que la Municipalité souhaite modifier son règlement no 2013-125-2.18 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 13 juillet 2021;

Considérant que le présent règlement a été déposé à la séance ordinaire du 13 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Le conseil décrète ce qui suit :

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021



No de résolution
ou annotation

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement est identifié par le n° 2013-125-2.18-2.21 sous le titre de *Règlement n° 2013-125-2.18-2.21 modifiant le règlement n° 2013-125-2.18 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.*

Article 3

Le tableau de l'article 4.2 du Règlement 2013-125-2.18 est modifié pour ajouter le remplaçant du responsable du Service des travaux publics, dont la limite maximale pouvant être engagée par contrat pour des dépenses essentielles/urgentes est fixée à 5 000 \$ et pour des dépenses de bon fonctionnement, à 5 000 \$.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Bernard Vanasse
Maire

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général

17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 6 août 2021

17.1 Modification à la résolution 394-2020-12-15 – Adoption de la version révisée du Recueil de gestion des ressources humaines.

297-2021-08-10

Considérant qu'il y a lieu de modifier la résolution 394-2020-12-15 adoptant la version révisée du Recueil de gestion des ressources humaines;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU d'ajouter le paragraphe suivant à la résolution 394-2020-12-15 :

« que la correction des échelles salariales soit rétroactive au 30 août 2020. »

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

18. Parole aux conseillers

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux personnes étaient présentes dans l'assistance au moment de la période de questions.

20. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 20h22, clôture de la séance.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021

Bernard Vanasse
Maire

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

